



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 21 février 2019

n° 001-19 C

Objet : RS - Approbation de la Charte forestière Bauges-Chambéry-Chartreuse 2019-2024

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune
Aillon-le-Vieux
Arith
Barberaz
Barby
Bassens
Bellecombe-en-Bauges
Challes-les-Eaux
Chambéry

Pascal Ginollin
Christian Gogny
Pierre Gerard
David Dubonnet - Yvette Fetaz
Catherine Chappuis
Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Julien Donzel - Daniel Grosjean
Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -
Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux -
Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Sylvie Koska - Françoise Marchand -
Dominique Mornand - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier -
Dominique Saint-Pierre - Alexandra Turnar
Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin
Curienne
Doucy-en-Bauges
Ecole
Jacob-Bellecombette
Jarsy
La Compôte
La Motte-en-Bauges
La Motte-Servolex
La Ravoire
La Thuile
Le Châtelard
Le Noyer
Les Déserts
Lescheraines
Montagnole
Puygros
Saint-Alban-Laysse
Saint-Baldoph
Saint-Cassin
Sainte-Reine
Saint-François de Sales
Saint-Jean-d'Arvey
Saint-Jeoire-Prieuré
Saint-Sulpice
Sonnaz
Thoiry
Vérel-Pragondran
Vimines

Annick Bonniez
Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Pierre Duperier
Jean-Pierre Fressoz
Damien Regairaz
Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Philippe Gamen
Michel André
Albert Darvey
Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen
Christophe Richel

Bernard Januel
Jean-Marc Léoutre
Louis Caille
Daniel Rochaix
Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Emmanuelle Andrevon

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille -
de Marie-José Dussauge à Sylvie Koska - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Delphine Julien à Patrick Roulet -
de Claudette Levrot-Virot à Jean-Benoît Cerino - de Christian Papegay à Jean-Claude Davoine - de Dominique Pommat à Bernard Januel -
de Walter Sartori à Driss Bourida

• conseillers excusés : 8

Jean-Luc Berthelay - François Blanc - Stéphane Bochet - Maryse Fabre - Bernadette Laclais - Luc Meunier - Marie Perrier -
Benoît Perrotton

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 21 février 2019

délibération n° 001-19 C

objet **RS - Approbation de la Charte forestière Bauges-Chambéry-Chartreuse 2019-2024**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle que suite à la délibération n° 035-12 C du Conseil communautaire du 10 mai 2012 validant le plan d'actions de la Charte forestière, l'agglomération a mis en œuvre les 22 actions pour une forêt périurbaine multifonctionnelle entre 2012 et 2017.

Dans le cadre du processus de révision de la Charte forestière et suite à l'élargissement du périmètre de Grand Chambéry issu de la fusion entre Chambéry métropole et Cœur des Bauges, une organisation territoriale a été actée sur la thématique forestière avec les 2 parcs naturels régionaux des massifs des Bauges et de la Chartreuse.

Les territoires des massifs des Bauges et de la Chartreuse constituent en effet des ressources forestières importantes à l'échelle des Alpes du Nord, tandis que l'agglomération de Grand Chambéry est un bassin de consommation conséquent, tant en termes de bois d'œuvre que de bois-énergie.

Compte tenu du contexte territorial (fusion des EPCI, révision de chartes des PNR donnant lieu à agrandissement de leurs périmètres) et des enjeux de la forêt et du bois à prendre en considération par les prismes urbain / rural et ressources / consommation, les 3 territoires coopèrent pour élaborer une Charte forestière territoriale à l'échelle du bassin forestier Bauges-Chartreuse, avec une liaison par l'agglomération de Chambéry.

Une entrée "massifs" (Bauges et Chartreuse) permet de traiter le volet Ressources forestières (mobilisation, gestion, desserte, biodiversité, accueil du public en forêt).

Une entrée "EPCI" permet de mettre en œuvre le volet Consommation / Filière locale forêt & bois (volet économique bois d'œuvre et bois-énergie, foncier, communication).

Les espaces boisés et naturels demeurent majoritaires et composent près de 60 % du territoire de la Communauté d'agglomération. Plus de 40 % de la surface forestière situées sur le territoire de Grand Chambéry appartiennent à des personnes publiques (domaine communal à 38 % et domanial à 2 %) contre 58 % à des personnes privées. La gestion forestière du territoire n'étant pas suffisamment organisée, ces espaces sont sous-valorisés, la récolte de bois sur le territoire est largement inférieure à l'accroissement biologique annuel.

Au-delà de sa fonction de production, la forêt rend une multitude de services : préservation de la ressource en eau, limitation des risques naturels, captation de carbone, accueil du public et elle participe à la qualité des paysages pour un cadre de vie attrayant.

En matière de gouvernance, chacun des 3 territoires conservera un comité de pilotage sur ses thématiques mises en œuvre, avec en plus une convention annuelle réunissant les 3 territoires et leurs partenaires.

En termes d'animation, le dispositif sera mis en œuvre par les animateurs de chacun des 3 territoires sur les volets identifiés :

- Le volet A (Ressources forestières, biodiversité, accueil du public) sera géré par les Parcs naturels régionaux, respectivement sur leur territoire avec un conventionnement pour la prise en compte des quelques communes de Grand Chambéry hors périmètre révisé des Parcs naturels régionaux.

Le volet B (Consommation / Filière locale forêt & bois) sera piloté par Grand Chambéry sur ses 38 communes.

Le volet B sera complété en 2019 par le volet A élaboré par les Parcs naturels régionaux, à l'occasion de la révision de leurs Chartes forestières, pour aboutir à un document complet et commun type Charte forestière de territoire ou Stratégie locale de développement forestier pour la période 2020 à 2024.

Ainsi, la Charte forestière est un outil d'insertion des enjeux forestiers dans l'aménagement du territoire. Le volet B s'articule autour de 3 axes (Economie, Foncier, Communication), déclinés en 5 enjeux. 10 actions permettront d'organiser et de coordonner les actions à destination de la forêt en matière de Consommation / Filière locale forêt & bois sur le territoire Bauges-Chambéry-Chartreuse.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de sylviculture,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'organisation territoriale mise en place en concertation avec les Parcs naturels régionaux des massifs des Bauges et de la Chartreuse sur la thématique forêt

Article 2 : **approuve** le volet B Consommation / Filière locale forêt & bois de la Charte forestière Bauges-Chambéry-Chartreuse,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer tout document de coordination et de mise en œuvre de la Charte forestière dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 001-19 C

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la Charte forestière Bauges-Chambéry-Chartreuse 2019-2024
Thème Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 4 - Aménagement du territoire
Date de l'acte :	21 février 2019
Annexe :	annexe CFT 2019-2024;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21776H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21776H1

Date de transmission en Préfecture :	01 mars 2019
Date de réception en Préfecture :	01 mars 2019